

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE UN



MAY 27 1982

Distr.  
GENERALE

S/15124  
26 mai 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS/  
ESPAGNOL/FRANCAIS/  
RUSSE



NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 2369ème séance du Conseil de sécurité le 26 mai 1982, à la suite de l'adoption de la résolution 506 (1982), le Président a fait la déclaration ci-après au nom des membres du Conseil :

"En ce qui concerne l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, j'ai été habilité à faire, au nom du Conseil de sécurité, la déclaration complémentaire ci-après touchant ladite résolution :

'Comme on le sait, il est dit au paragraphe 28 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/15079) que, 'Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient'. Cette déclaration du Secrétaire général reflète les vues du Conseil de sécurité.'"